

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-02-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de février deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2015-02-018

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 12 et 28 janvier 2015
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du rapport budgétaire comparatif au 31 décembre 2014
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Assemblée de consultation, modifiant le règlement zonage créant de nouvelles zones
9. Adoption second projet règlement créant de nouvelles zones
10. Assemblée de consultation, modifiant le règlement de lotissement – normes minimales
11. Adoption règlement ajoutant des normes minimales

12. Assemblée de consultation, modifiant le plan d'urbanisme – aires d'affectation
13. Adoption règlement modifiant le plan d'urbanisme – aires d'affectation
14. Adoption du règlement afin d'agrandir la zone Ra-107
15. Adoption règlement Rc-05-02 « Relatif à la circulation »
16. Demande de dérogation mineure, 671 rue Saint-François
17. Financement, concordance
18. Financement, adjudication d'une émission d'obligations
19. Financement, courte échéance
20. Mandat Akifer, recherche en eau souterraine – travaux de géophysique
21. Mandat Tetra Tech, services professionnels – Qualité des eaux souterraines
22. Subvention CADEP
23. Permanence monsieur Gaétan Perron, mécanicien
24. Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf
25. Contribution Chevaliers de Colomb
26. Inscription colloque sur la sécurité civile
27. Commission scolaire de Portneuf – cessation des services de la classe exploratoire (présecondaire) à l'École secondaire de Saint-Marc
28. Commission scolaire de Portneuf – changement prévu pour la maternelle
29. Signature contrat pour le partenariat du Fonds Aluminerie Deschambault pour les collectivités durables
30. Autorisation de passage, Grand Défi Pierre Lavoie
31. Autorisation de passage, Fondation Québec Jeune
32. Nomination représentante à la CAPSA
33. Démarche commune pour obtenir une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*
34. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille
35. Subvention Chevaliers de Colomb
36. Résiliation de l'entente avec la MRC concernant la formation des pompiers
37. Période de questions
38. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h37 Fin : 19h56

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 9 février 2015. (du 13 janvier au 9 février 2015)

Rés.2015-02-019

Adoption des procès-verbaux du 12 et 28 janvier 2015.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 12 et 28 janvier 2015 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2015-02-020

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 647 846.68 \$.

Liste des comptes à payer	237 042.37 \$
Liste des chèques émis	292 047.00 \$
Liste des chèques manuels	29 575.67 \$
Liste des paiements en ligne	24 204.36 \$
Dépôt salaires	64 977.28 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif au 31 décembre 2014

Un rapport budgétaire comparatif en date du 31 décembre 2014 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 9 février 2015, par la directrice générale et trésorière.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 19 novembre 2014 est déposé au conseil municipal, le 9 février 2015.

Assemblée de consultation, modifiant le règlement zonage créant de nouvelles zones

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Afin de créer les nouvelles zones Rm-2 et Rc-5 ainsi que d'agrandir la zone Rec-4 ». Considérant qu'un tel règlement vise à permettre la réalisation d'un projet résidentiel comportant des résidences unimodulaires et multifamiliales dans le périmètre d'urbanisation du secteur sud. Plus particulièrement, il vise à créer une zone Rm-2 permettant exclusivement les maisons unimodulaires ainsi qu'une zone Rc-5 autorisant les habitations de haute densité. Un ajustement est également apporté au plan de zonage afin d'agrandir légèrement la zone récréative Rec-4 dans le secteur concerné par le projet.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-02-021 Adoption second projet, règlement créant de nouvelles zones

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 165 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer les nouvelles zones Rm-2 et Rc-5 ainsi que d'agrandir la zone Rec-4 » soit adopté.

Assemblée de consultation, modifiant le règlement de lotissement – normes minimales

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires ». Considérant qu'un tel règlement vise à ajouter des normes minimales de lotissement spécifiques aux maisons unimodulaires. Plus particulièrement, il consiste à modifier le tableau 4.1 contenant les normes minimales de lotissement pour les terrains desservis de façon à y ajouter les maisons unimodulaires. Il vise également à ajouter des définitions de « maison mobile » et de « maison unimodulaire » au chapitre 2 afin de préciser la distinction entre ces deux types d'habitation.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-02-022 Adoption règlement ajoutant des normes minimales

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 166 « Ajoutant des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires » soit adopté.

Assemblée de consultation, modifiant le plan d'urbanisme – aires d'affectation

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 concernant les aires d'affectation résidentielle de moyenne et haute densité ainsi que résidentielle de maisons mobiles et/ou unimodulaires ». Considérant qu'un tel règlement vise à permettre la réalisation d'un nouveau projet résidentiel dans le périmètre d'urbanisation du secteur sud. Plus particulièrement, il vise à modifier la carte des grandes affectations du territoire de façon à ajouter une aire d'affectation « résidentielle de moyenne et haute densité » ainsi qu'une aire d'affectation « résidentielle de maisons mobiles et/ou unimodulaires » dans le secteur concerné par de projet. Cette modification vise également à apporter des précisions aux sous-sections 5.2.2 et 5.2.3 concernant ces deux affectations ainsi qu'à remplacer l'appellation de l'affectation « résidentielle de maisons mobiles » par l'affectation « résidentielle de maisons mobiles ou unimodulaires ».

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-02-023 Adoption règlement modifiant le plan d'urbanisme – aires d'affectation

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 167 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 concernant les aires d'affectation résidentielle de moyenne et haute densité ainsi que résidentielle de maisons mobiles et/ou unimodulaires » soit adopté.

Rés.2015-02-024 Adoption règlement afin d'agrandir la zone Ra-107

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 164 « Pour agrandir la zone Ra-107 à même la zone Rc-101 » soit adopté.

Rés.2015-02-025 Adoption règlement Rc-05-02 « relatif à la circulation »

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro Rc-05-02 « Relatif à la circulation » soit adopté.

Rés.2015-02-026 Demande de dérogation mineure, 671 rue Saint-François

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal édition de janvier 2015;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à déroger de l'article 4.2.2 du règlement de zonage concernant l'addition de 4m à la largeur minimale pour un terrain d'angle et ce dans le but de créer un nouveau terrain à construire.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9975 35 0311 situé au 671, rue Saint-François.

Rés.2015-02-027 Financement, concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 350 000 \$;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
138	150 000 \$
148	2 100 000 \$
148	2 100 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 350 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 février 2015.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DU CENTRE DE PORTNEUF
1 RUE DU JARDIN
PONT-ROUGE, QC
G3H 0H6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Portneuf, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Rés.2015-02-028

Financement, adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 138 et 148, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Portneuf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2015, au montant de 4 350 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Portneuf a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

* Voir résultats en annexe

Attendu que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avéré la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 350 000 \$ de la Ville de Portneuf soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »

Rés.2015-02-029 Financement, courte échéance

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 350 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 138 et 148, la Ville de Portneuf émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 24 février 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 138 et 148, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés.2015-02-030 Mandat Akifer, recherche en eau souterraine – travaux de géophysique

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Akifer pour la réalisation d'un levé géophysique (secteur de la rivière Belle-Isle) dans le cadre de la recherche en eau souterraine pour un montant de 17 283.00 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise 2014 - 2018.

Rés.2015-02-031 Mandat Tetra Tech, services professionnels – Qualité des eaux souterraines

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte l'offre de services professionnels pour l'évaluation préliminaire des problématiques, en termes de qualité des eaux souterraines, des puits Provencher et Thibodeau pour un montant de 5 000 \$ taxe en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise 2014 - 2018.

Rés.2015-02-032 Subvention CADEP

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte de verser une subvention de 17 000 \$ pour 2014 et 31 000 \$ pour 2015 à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission.

Rés.2015-02-033 Permanence de monsieur Gaétan Perron, mécanicien

Considérant qu'à la séance du 11 août 2014, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Gaétan Perron à titre de mécanicien;

Considérant que monsieur Gaétan Perron dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Gaétan Perron à titre de mécanicien et le tout effectif au 18 février 2015.

Rés.2015-02-034 Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 500.00 \$ au Groupe Scouts Portneuf.

Rés.2015-02-035 Contribution Chevaliers de Colomb

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 2 000 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

Rés.2015-02-036 Inscription colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 680 \$ taxes incluses et la participation de deux personnes du service des incendies au colloque de la sécurité civile qui aura lieu les 16, 17 et 18 février 2015 à Québec.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2015-02-037

Commission scolaire de Portneuf – cessation des services de la classe exploratoire (présecondaire) à l'École secondaire de Saint-Marc

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf avait pris l'orientation de supprimer, pour la rentrée 2015, le service offert depuis de nombreuses années, de la classe exploratoire (présecondaire) de l'École secondaire de Saint-Marc sans faire de consultation publique;

Considérant que cette coupure aurait eu comme conséquence que les élèves concernés par ce profil auraient dorénavant été obligés de se rendre à l'École secondaire Louis-Jobin à Saint-Raymond pour obtenir ce même service ou seraient, par choix, intégrés dans le programme régulier de l'école secondaire de Saint-Marc sans aucune aide supplémentaire, ce qui aurait eu des conséquences directes pour ces jeunes étudiants;

Considérant que le conseil de la Ville de Portneuf déplore l'absence de consultation publique dans ce dossier;

Considérant que le conseil est préoccupé par les effets négatifs que pourraient avoir ces transferts sur les chances de réussite des étudiants concernés et sur le taux de décrochage scolaire de cette clientèle;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Portneuf remercie le conseil des commissaires d'avoir révisé son orientation en rapport avec ce dossier.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf appuie le conseil d'établissement de l'École secondaire de Saint-Marc dans sa démarche auprès de la Commission scolaire de Portneuf afin de maintenir la qualité et la proximité des services éducatifs des jeunes étudiants qui connaissent une problématique d'intégration au niveau secondaire et, ainsi, leur permettre une meilleure réussite dans leur vie d'adulte;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général de la Commission scolaire de Portneuf, ainsi qu'au conseil d'établissement de l'École secondaire de Saint-Marc.

Rés.2015-02-038

Commission scolaire de Portneuf – changement prévu pour la maternelle

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a l'intention de ramener le nombre de jours de classe de la maternelle sur 5 jours au lieu de 4 jours et demi;

Considérant que les jeunes devront se rendre au service de garde pour ces dix-huit (18) minutes;

Considérant que plusieurs enfants de 5 et 6 ans ont besoin de cette demie journée de repos afin de récupérer;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appuie le groupe de parents dans sa démarche auprès de la Commission scolaire de Portneuf afin de maintenir la situation actuelle à 4 jours et demi d'école par semaine pour les enfants de la maternelle.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande qu'une consultation publique soit tenue à ce sujet.

Rés.2015-02-039 Signature contrat pour le partenariat du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer le contrat de partenariat du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables pour et au nom de la Ville de Portneuf.

Rés.2015-02-040 Autorisation de passage, Grand Défi Pierre Lavoie

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Grand Défi Pierre Lavoie sur notre territoire le 9 mai 2015.

Rés.2015-02-041 Autorisation de passage, Fondation Québec Jeune

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Fondation Québec Jeune pour le Challenge 600 sur notre territoire entre le 17 au 20 septembre 2015.

Rés.2015-02-042 Démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Rés.2015-02-043

Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne de cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Rés.2015-02-044 Subvention Chevaliers de Colomb

Considérant que le conseil 6290 des Chevaliers de Colomb de Portneuf avait besoin de fonds pour permettre le pavage de la cour de leur propriété située au 110, rue de la Rivière;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 10 000 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

Rés.2015-02-045 Résiliation de l'entente avec la MRC concernant la formation des pompiers

Considérant la volonté commune des deux parties de mettre fin au protocole d'entente pour la formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Portneuf signé en avril 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf signifie à la MRC de Portneuf qu'elle désire résilier le protocole d'entente pour la formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Portneuf.

QUE la Ville de Portneuf informe la MRC que ses locaux demeurent disponibles pour dispenser de la formation à des cohortes de sécurité incendie.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h27 Fin : 20h55

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée
à 20 : 56 hres.

Maire

Greffière